

In Extenso

CAEC

Zone Industrielle Est
5000 rue Hans Geiger
BP 20020
62001 Arras cedex

Tél. : +33 (0) 3 21 73 20 20
Fax : +33 (0) 3 21 24 28 20
arras@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

6-2 VOIE BOSSUET
62000 ARRAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

CAEC

Zone Industrielle Est
5000 rue Hans Geiger
BP 20020
62001 Arras cedex

Tél. : +33 (0) 3 21 73 20 20
Fax : +33 (0) 3 21 24 28 20
arras@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

6-2 VOIE BOSSUET
62000 ARRAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

In Extenso

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler le mode de comptabilisation des opérations relatives aux subventions octroyées au titre de l'exercice.

Nous avons obtenu à ce titre les éléments probants justifiant de la réalité et de la correcte traduction comptable de ces opérations sur l'exercice concerné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Arras, le 27 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Artésien d'Expertise Comptable



Jean-François POTRIQUET

MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement Provisions	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres Immobilisations incorporelles	26 116,05	25 214,53	901,52	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions et agencements	39 260,72	38 195,73	1 064,99	1 538,31
Inst. tech. mat. et out indust				
Autres immobilisations corporelles	308 647,05	290 274,62	18 372,43	9 355,36
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	435,00		435,00	95,00
TOTAL	374 458,82	353 684,88	20 773,94	10 988,67
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	0,00		0,00	0,00
Divers produits à recevoir	5 882,26		5 882,26	13 050,48
Personnel	400,00		400,00	1 100,00
Autres créances (subventions à recevoir)	241 703,23		241 703,23	238 472,43
Débiteurs divers			0,00	0,00
Divers				
Avances sur commande	0,00		0,00	0,00
Avoir à recevoir	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	291 879,95		291 879,95	223 858,22
Fonds d'aides aux jeunes	0,00		0,00	0,00
Fonds pauvreté précarité	0,00		0,00	0,00
TOTAL	539 865,44		539 865,44	476 481,13
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 578,04		5 578,04	4 546,97
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL	5 578,04		5 578,04	4 546,97
TOTAL ACTIF	919 902,30	353 684,88	566 217,42	492 016,77



	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Fonds associatifs		
Fonds Propres		
Réserves réglementées		
Fonds associatifs sans droit de reprise	34 965,54	34 965,54
Report à nouveau	27 851,59	54 339,16
Résultat de l'exercice	91 805,66	-26 487,57
Autres Fonds associatifs		
Subventions d'investissement	16 577,80	7 020,80
Amort. subvention d'investissement	-7 551,74	-6 045,70
Fonds de roulement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	163 648,85	63 792,23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 830,00	9 566,60
Provisions pour charges		
Prov. pour indemnités de départ en retraite	178 453,50	187 832,42
Fonds dédiés	18 190,00	15 690,00
TOTAL II	198 473,50	213 089,02
DETTES		
Emprunts		
Intérêts courus sur emprunts		
Intérêts courus sur découvert bancaire	0,00	0,00
Découvert, concours bancaires	0,00	0,00
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	17 818,58	9 880,72
Personnel	13 195,53	13 010,97
Organismes sociaux	49 727,86	55 089,02
Autres dettes fiscales et sociales	25 434,51	29 316,00
Autres dettes	95 418,59	98 118,81
TOTAL III	201 595,07	205 415,52
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (avances sur subventions notamment pour activités spécifiques)	2 500,00	9 720,00
TOTAL PASSIF	566 217,42	492 016,77



Conseil d'Administration du 26 mars 2013

		2012	2011
60	ACHATS	18 160,22	17 726,50
6061	Energie (gaz, électricité, carburant, comestible)	3 751,22	3 625,40
6063	Matières, fournitures, petit équipement	2 550,32	2 574,54
6064	Fournitures administratives	5 470,97	5 047,29
60641	Fournitures informatiques	1 588,18	1 161,95
60642	Frais de duplication	4 799,53	5 279,72
60680	Autres matières et fournitures		37,60
61	SERVICES EXTERIEURS	83 004,88	85 772,20
611	Sous traitance	2 158,24	3 865,24
61105	Participation réseau Mission Locale	1 525,00	1 525,00
613	Locations immobilières et de matériel	63 699,71	61 948,27
614	Charges locatives	2 804,61	4 644,71
615	Entretien et maintenance	3 281,96	3 942,31
616	Primes d'assurance	7 183,04	7 580,72
617	Etudes et recherches		
618	Divers : documentation, frais de colloques, séminaires	2 352,32	2 265,95
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	107 228,55	146 035,48
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	17 132,81	19 596,87
62300	Publicité, publication	2 139,17	2 692,50
62381	Frais de déplacements et autres pour actions jeunes	7 267,54	29 725,86
625	Déplacements, missions, réceptions	35 210,31	43 484,12
626	Frais postaux et de télécommunication	19 889,75	21 679,82
628	Divers	25 588,97	28 856,31
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	99 131,07	103 357,68
631	Taxe sur les salaires	69 336,00	68 144,00
633	Participation à la formation professionnelle continue	25 903,16	31 189,68
6334	Investissement construction	3 891,91	4 024,00
6335	Taxe Travailleurs Handicapés	0,00	0,00
63513	Taxe ordures ménagères	0,00	0,00
6378	Taxes diverses		0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 332 574,23	1 534 412,97
6411	Rémunération du personnel salarié	934 785,28	1 059 983,82
64111	Variation Salaires et charges sociales à payer	13 195,53	13 010,97
64412	Variation Salaires et charges sociales à payer N-1	-13 010,97	-10 480,35
64143	indemnités de licenciement		41 802,00
64144	indemnités de départ en retraite	9 378,92	2 631,42
64146	Indemnités de rupture conventionnelle		881,14
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	342 719,39	374 845,32
647	Autres charges sociales	38 183,46	43 631,70
648	Autres charges de personnel	7 322,62	8 106,95
65	CHARGES DIV. DE GESTION COURANTES	46 374,95	55 892,38
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	301,53
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 062,46	811,35
670	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	430,54	1,93
672	Charges exceptionnelles/exercice antérieur	8 631,92	809,42
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	25 882,90	24 293,34
68112	Dotations aux amortissements	5 862,90	8 603,34
68151	Dotations aux provisions pour risques	1 830,00	0,00
68153	Dotations aux provisions pour Départs en retraite	0,00	0,00
6894	Engagements à réaliser sur subventions affectées	18 190,00	15 690,00
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 721 419,26	1 968 603,43
	Résultat de l'exercice (excédent)	91 805,66	
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT SANS APPORTS EN NATURE	1 813 224,92	1 968 603,43
86	Evaluation des contributions volontaires en nature	54 800,75	52 138,92
861	Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)	19 564,75	11 151,33
864	Mise à disposition de personnel	35 236,00	40 987,59
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT AVEC APPORTS EN NATURE	1 868 025,67	2 020 742,35



Conseil d'Administration du 26 mars 2013

		2012	2011
74	SUBVENTIONS	1 669 299,17	1 661 251,52
741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN ACTIVITE PRINCIPALE		
7411	SUBV. DE L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	845 853,53	826 735,02
74	DIRECCTE C.P.O.	598 789,00	598 789,00
74	DIRECCTE FSE EMPLOI	29 500,00	33 743,66
74	DIRECCTE A.N.I.	56 716,39	
74			
74	DIRECCTE CIVIS FIPJ	23 847,95	20 561,88
74	DIRECCTE FIPJ MOBILITE		
74113	Pôle Emploi PPAE	132 020,00	128 340,00
74114	Autres organismes publics(ASP - CAE)	4 980,19	45 300,48
7412	SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	613 068,64	610 316,50
74121	Conseil Régional	178 900,00	178 900,00
741220	Subvention du Conseil Général	10 000,00	10 000,00
74123	Communes		
741230	Subvention des communes et EPCI	424 168,64	421 416,50
742	SUBVENTIONS LIEES AUX ACTIVITES SPECIFIQUES	210 377,00	224 200,00
74212	Conseil Général RSA	32 500,00	27 000,00
742121	Conseil Général Projets FAIJ Collectif et autres	500,00	9 220,00
74121	Conseil Régional Apprentissage	20 000,00	20 000,00
74213	Actions santé, logement	44 700,00	41 000,00
74214	Plan Local d'Insertion par l'Emploi fse objectif 3	0,00	0,00
742141	Sub actions diverses	42 638,00	44 744,00
74215	Sub. CLAP (Région - DDCS - ACSE)	31 278,00	35 800,00
74216	Sub. Parrainage (FSE - DIRECCTE)	17 080,00	12 810,00
74253	C2RP Programme 60 permis HIRSCH	0,00	0,00
7431	A.C.S.E. - Communauté Urbaine d'Arras Action CHI - CEP	12 920,00	15 000,00
74254	A.C.S.E Alternance - Parrainage	6 000,00	18 626,00
74255	A.C.S.E Accompagnement social personnalisé	2 761,00	
744	SUBVENTIONS DIVERSES		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	611,52
76	PRODUITS FINANCIERS	1 633,35	844,97
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 637,22	2 875,54
7713	Cotisations adhérents	0,00	0,00
7718	Produits exceptionnels	0,03	26,32
772	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	7 131,15	508,95
777	Quote part subvention d'investissement	1 506,04	2 340,27
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	33 517,92	167 734,03
7815	Reprises de provisions pour risques et charges		50 799,60
78153	Reprises de provisions pour Départ en retraite	9 378,92	2 631,42
7875	Reprises sur provisions exceptionnelles	8 449,00	
7894	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 690,00	114 303,01
79	TRANSFERT DE CHARGES	100 137,26	108 798,28
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 813 224,92	1 942 115,86
	Résultat de l'exercice (déficit)		26 487,57
TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT SANS APPORTS EN NATURE		1 813 224,92	1 968 603,43
87	Evaluation des contributions volontaires en nature	54 800,75	52 138,92
871	Prestation en nature des Collectivités Territoriales	21 285,75	11 920,92
8711	Prestation en nature de Pôle Emploi	33 515,00	40 218,00
TOTAL GENERAL DU COMPTE DE RESULTAT AVEC APPORTS EN NATURE		1 868 025,67	2 020 742,35



MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS
Entrée 6 Apt 2 voie Bossuet
Résidence St Pol
62000 ARRAS

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 566 217,42 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de compte, dont le total sans apports en nature est de 1 813 200,92 Euros et avec apports en nature est de 1 868 025,67 Euros et dégageant un excédent de 91 805,66 Euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.



ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	NOTE N°	NS	NA
1	I REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	- Méthode d'évaluation des divers postes du bilan	1		
	- Calcul des amortissements et provisions	1		
	- Changement de méthode	1		
	- Dérogation à l'application d'une prescription comptable	1		
	- Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	1		
	II COMPLEMENTS D'INFORMATIONS			
2	- Etat de l'actif immobilisé	2		
3	- Etat des amortissements	2		
4	- Etat des provisions	2		
5	- Etat des échéances des créances et des dettes	2		
6	- Informations et commentaires sur :			X
	01. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan			X
	02. Réévaluation			X
	03. Frais d'établissement			X
	04. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	05. Fonds commercial			X
	06. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	07. Produits à recevoir	3		
	08. Charges à payer	3		
	09. Charges constatées d'avance	3		
	10. Produits constatés d'avance	3		
	11. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	12. Reprise exceptionnelles d'amortissements			X
	13. Dérogations aux règles d'amortissements des frais de recherche			X
	14. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts			X
	15. Ecart de conversion			X
	III ENGAGEMENTS FINANCIERS			
	- Crédit bail			X
	- Engagements financiers			X
	- Dettes garanties par des sûretés réelles			X

NB. : Les informations non produites sont classées NS ou NA suivant qu'elles sont considérées comme non significatives ou que la rubrique est non applicable à l'association.



ANNEXE – ELEMENT 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- logiciels : 12 mois
- Mobilier de bureau : 5 ans (20 %)
- Matériel informatique : 3 ans (33,33%)
- Agencements, aménagements divers : 5 ans (20 %)

B) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.



Informations complémentaires pour donner l'image fidèle :

A) Observations :

Il a été tenu compte du règlement n° 99-01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

C'est ainsi que les documents présentés font état :

- des fonds dédiés : voir tableau joint
- des contributions volontaires en nature évaluées par le biais des classes 86 et 87 pour un total de 54 800,75 Euros

B) Apports en nature des communes :

Les communes qui mettent à disposition de la Mission Locale des locaux, du personnel, téléphones, photocopieurs... en plus des subventions directes, valorisent ces avantages que nous faisons apparaître au pied du compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature » en charges et en produits.

Pour l'exercice 2012, les apports en nature sont évalués à 21 285,75 Euros

C) Apports en nature de Pôle Emploi

Pôle Emploi a mis à disposition du service Espace Jeunes de la Mission Locale 1 agent à temps plein du 01/01/2012 au 31/10/2012.

Pour l'exercice 2012 cette mise à disposition est reprise pour une valeur de 33 515 Euros.

D) Information particulière sur le DIF

- Volume d'heures de formation cumulées correspondant au droit acquis au titre du DIF par les salariés : 4694 heures
- Volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande : 4694 heures (évaluées à 138 568,89€)

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES au 31/12/2012

Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager		Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689)		Fonds restants à engager en fin d'exercice
			au début de l'exercice (Compte 194)	(a)		(b)	(c)	
REGION PRS	2011	18 000,00	11 000,00	11 000,00				0,00
CLAP DDCS 2	2011	8 500,00	4 690,00	4 690,00				0,00
REGION PRS	2012	14 500,00		0,00		14 500,00		14 500,00
CLAP DDCS 2	2012	8 000,00		0,00		3 690,00		3 690,00
				0,00				0,00
				0,00				0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
TOTAL		49 000,00	15 690,00	15 690,00		18 190,00		18 190,00



ANNEXE – ELEMENT 2 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Le lecteur est prié de se reporter au tableau ci-joint.

ANNEXE – ELEMENT 3 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au tableau ci-joint.

ANNEXE – ELEMENT 4 – ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au tableau ci-joint.

Informations complémentaires :**Provision pour Indemnités de Départ en Retraite :**

Il a été décidé de ne pas doter la provision pour départs en retraite. Celle-ci demeure supérieure dans son montant à la somme résultant d'une détermination statistique de son évaluation.

Provision pour Risques :

Litige Urssaf : La réponse négative au recours contre le redressement URSSAF né au cours de l'exercice 2009, a été reçue en 2012 et il a été décidé d'arrêter la procédure et de payer le redressement s'élevant à 9566.60. La provision constituée sur les exercices précédents s'élevait à 9566,60 €. Il a donc été fait une reprise pour ce montant.

Parrainage : les dépenses sont à hauteur des subventions accordées pour le dispositif, néanmoins le nombre de jeunes parrainés est de 50 au lieu de 56, il a donc été enregistrée une provision pour risque de 1830,00 € (6 X 305 €).

ANNEXE – ELEMENT 5 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
PERSONNEL	400,00	400,00		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 578,04	5 578,04		
Total	5 978,04	5 978,04	0,00	0,00

Etat des Dettes	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
FOURNISSEURS	17 818,58	17 818,58		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	55 283,26	55 283,26		
AUTRES DETTES	27 185,90	27 185,90		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 500,00	2 500,00		
	102 787,74	102 787,74	0,00	0,00

Détail des Immobilisations et amortissements

ACTIF IMMOBILISE	Valeur au 31.12.11	Variation 2012	Valeur au 31.12.12
BRUTS			
Immobilisations incorporelles			
Logiciels	19 771,03	1 224,70	20 995,73
Logiciels Espace Jeunes	5 120,32	0,00	5 120,32
Immobilisations corporelles			
Agencements aménagements	39 260,72	0,00	39 260,72
Mobilier	53 041,49	0,00	53 041,49
Matériel informatique	185 132,57	14 083,47	199 216,04
Matériel de bureau	6 787,10	0,00	6 787,10
Matériel audio-visuel	1 733,35	0,00	1 733,35
Matériel d'exposition	2 726,18	0,00	2 726,18
Mat.bureau et informatique Espace Jeunes	9 913,87	0,00	9 913,87
Mat.bureau et informatique Fonds d'Aides	6 573,02	0,00	6 573,02
Mat.informatique Nouvelles Technologies	5 245,19	0,00	5 245,19
Mat.informatique et mobilier PIJ	23 410,81	0,00	23 410,81
Dépôts et cautionnements versés	95,00	340,00	435,00
	358 810,65	15 648,17	374 458,82
AMORTISSEMENTS :			
Immobilisations incorporelles			
Logiciels	19 771,03	323,18	20 094,21
Logiciels Espace Jeunes	5 120,32	0,00	5 120,32
Immobilisations corporelles			
Agencements aménagements	37 722,41	473,32	38 195,73
Mobilier	48 098,36	1 697,95	49 796,31
Matériel informatique	180 720,34	3 368,45	184 088,79
Matériel de bureau	6 787,10	0,00	6 787,10
Matériel audio-visuel	1 733,35	0,00	1 733,35
Matériel d'exposition	2 726,18	0,00	2 726,18
Mat.bureau et informatique Espace Jeunes	9 913,87	0,00	9 913,87
Mat.bureau et informatique Fonds d'Aides	6 573,02	0,00	6 573,02
Mat.informatique Nouvelles Technologies	5 245,19	0,00	5 245,19
Mat.informatique et mobilier PIJ	23 410,81	0,00	23 410,81
	347 821,98	5 862,90	353 684,88



Détail des provisions

PROVISIONS	Valeur au 31.12.11	Variation 2011		Valeur au 31.12.11
		dotations	reprises	
Provisions pour risques	9566,60	1830,00	-9 566,60	1830,00
Provisions pour indemnités de départ en retraite	187 832,42		-9 378,92	178 453,50

ANNEXE – ELEMENT 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**CHARGES A PAYER :**

- Fournisseurs Factures non parvenues	580,12
- Personnel	13 195,53
- Etat charges à payer	18 761,51
- charges à payer	69 350,29
Total	101 887,45

PRODUITS A RECEVOIR :

- Produits à recevoir	5 882,26
- Conseil Général Sub. à recevoir	19 750,00
- Communauté de communes à recevoir	4 559,20
- D.I.R.E.C.C.T.E Sub. à recevoir	84 733,64
- DIVERS sub. à recevoir	38 773,39
- REGION Sub. à recevoir	93 887,00
Total	247 585,49

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : 5 578,04

- Location (loyer 01/13) : 3179,33
- Location machine à affranchir : 458,68
- Charges locatives (01/13) : 165,16
- Maintenance : 1592,10
- Electricité : 60,88
- Frais postaux et de télécommunication : 121,89

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : 2 500,00**

- G.I.C Convention logement : 2 500,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	34.965,54			34.965,54
Report à nouveau	54.339,16		26.487,57	27.851,59
Subventions d'investissement	7.020,80	9.557,00		16.577,80
Amortissement des subventions d'investissement	-6.045,70	1.506,04		-7.551,74
Résultat exercice	-26.487,57	91.805,66	-26.487,57	91.805,66
Total Fonds Associatifs	63.792,23			163.648,85

TRANSFERT DE CHARGES : 100 137,26 €

- Indemnités Journalières CPAM : 56 754,48 €
- Indemnités journalières Vauban Humanis : 38 202,50 €
- Remboursements UNIFORMATION : 5 174,28 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 9 062,46 €

- Dont redressement URSSAF : 8449,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS : 8 637,22 €

- Dont régularisation charges locatives exercices antérieurs : 7 131,15 €
- Dont quote-part subvention d'investissement : 1 506,04 €

**ANNEXE – ELEMENT 7 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES –
DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (Article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006)**

- Non communiquée car reviendrait à communiquer une information individuelle au caractère confidentiel



In Extenso

CAEC

Zone Industrielle Est
5000 rue Hans Geiger
BP 20020
62001 Arras cedex

Tél. : +33 (0) 3 21 73 20 20
Fax : +33 (0) 3 21 24 28 20
arras@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

6-2 VOIE BOSSUET
62000 ARRAS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2012

CAEC

Zone Industrielle Est
5000 rue Hans Geiger
BP 20020
62001 Arras cedex

Tél. : +33 (0) 3 21 73 20 20
Fax : +33 (0) 3 21 24 28 20
arras@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

6-2 VOIE BOSSUET
62000 ARRAS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2012

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

In Extenso

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Arras, le 27 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Artésien d'Expertise Comptable

Jean-François POTRIQUET

